



## « Pour Saint CYR, un nouvel élan » Philippe SERRE et Dominique OLIVIER

Pour la première fois, nous pouvons enfin bénéficier d'une tribune d'expression sur le site de la mairie.

Alors que les municipalités sont tenues par la loi d'offrir des espaces d'expression aux groupes d'opposition au sein du conseil municipal, nous avons dû attendre 2 ans depuis les élections de Mars 2014, et intervenir par deux fois en réunion du conseil, pour que ce droit soit effectif.

Une fois le nouveau site mis en service, nous avons demandé et obtenu que le maire organise une réunion avec les leaders des divers groupes pour mettre au point la « Charte d'utilisation » de cet espace d'expression ; nous avons notamment demandé que les tribunes soient accessibles pendant une année sur le site.

C'est un premier pas pour que les Saint Cyriens disposent de véritables outils pour la démocratie participative, qui était l'un des maîtres-mots de notre campagne électorale et que nous aurons à cœur de développer, notamment avec l'appui de l'association « Saint Cyr 2020 », espace d'information et de dialogue rassemblant habitants et amis de Saint Cyr, au-delà des clivages politiques.

L'actualité nous amène à consacrer cette tribune sur deux dossiers : le **PLU** et l'attribution des **contrats d'exploitation des plages**.

### **Le Plan local d'urbanisme (PLU)**

Lors de la réunion du conseil du 13 Octobre 2015, notre groupe a été **le seul à voter contre le projet** de PLU qui est actuellement soumis à enquête publique jusqu'au 8 Avril. Comme vous avez pu le voir dans le numéro 3 du bulletin de l'association « Saint Cyr 2020 », consultable par le lien <https://goo.gl/Kv8fjR>, notre position s'appuyait sur :

- **L'absence d'une étude sérieuse du plan de circulation** prenant en compte notamment l'afflux du millier de voitures supplémentaires induit par l'opération d'aménagement de la Miolane, alors que notre ville souffre déjà de congestions de trafic, mais aussi la nécessité d'une trame circulatoire permettant les déplacements en modes doux (cheminement piétonniers, pistes cyclables,...) :
- **L'absence de vision sur le cœur du centre ville** (la coopérative ...), les équipements publics, culturels et sportifs et surtout l'absence de prise en compte dans le projet concernant l'avenue les Lecques (RD66) de l'accès à la gare SNCF, alors que nous maintenons que la seule solution à long terme est le déplacement de la gare, qui seul permettrait la création d'un véritable pôle d'échanges multimodal :
- Enfin, un **affichage totalement artificiel** de la défense des 30% de **territoire agricole** pour notre commune, alors que le dernier recensement agricole en 2010 en compte seulement 20%, par l'affichage comme terres agricoles de parcelles inexploitablees ...

**Soyez nombreuses et nombreux à venir donner votre avis en Mairie sur ce qui constitue le document de base de l'évolution de notre commune pour les prochaines années.**

### **L'attribution des 8 lots de plagistes**

Le 1er Mars, le conseil municipal délibérait sur l'attribution des contrats d'exploitation des 8 lots de "plagistes".

Si, sur les choix d'attribution et le fonctionnement de la commission, Philippe SERRE, qui en était membre, a voté pour la désignation des offres retenues, nous avons quelques réserves sur l'encadrement juridique de la procédure et notamment l'absence de toute information relative au personnel des plagistes actuels qui pourrait faire éventuellement l'objet d'une reprise obligatoire par le nouvel exploitant, en application du Code du travail.

Cette absence d'information pouvant être un motif d'annulation de la procédure, Dominique Olivier a voté contre et a saisi le Préfet du Var en lui demandant d'examiner ce point lors du contrôle de légalité que, comme pour toute délibération, il est amené à exercer.

*A la disposition de toutes et tous pour tous contacts ou échanges permettant d'avancer ensemble pour Saint Cyr, nous vous donnons d'ores et déjà rendez vous sur notre page Facebook*  
<https://www.facebook.com/philippeserre2014/>.

*A très bientôt !*